

La participation du Canada aux Jeux olympiques suit la meilleure tradition du code olympique. Nos athlètes sont des amateurs au vrai sens du terme, des hommes et des femmes qui ont consacré leur temps et leur argent à développer une habileté qui leur a permis de représenter leur pays dans les compétitions internationales. Au fil des années, les athlètes canadiens ont gagné des médailles dans maintes disciplines des Jeux d'été et d'hiver. Mis à part les championnats de hockey, nos athlètes ont gagné des médailles d'or olympiques dans les concours équestres, en boxe, en aviron, au tir, au ski, au canoë, en natation, dans les courses de vitesse, et d'obstacles, à la marche, au saut et au marathon. Des Canadiens ont aussi remporté des championnats de patinage de fantasia et de course de bob et je pourrais mentionner, monsieur l'Orateur, que certaines épreuves sportives qui n'ont plus cours aux jeux olympiques, telles que le golf, la crosse et la course de chiens et de traîneaux, ont été remportées par des Canadiens.

Outre ces succès, les athlètes de toutes les parties du Canada ont, bien entendu, joué le rôle de messagers de bonne entente de notre pays. Par leur comportement lors de ces Jeux, ces hommes et ces femmes ont fait preuve de belles qualités qui ont valu au Canada et aux Canadiens le respect et l'admiration du monde entier. Ces athlètes olympiques, monsieur l'Orateur, ont aussi rapporté dans notre pays une conscience plus aigüe de leur appartenance à la communauté des peuples qui est l'un des plus grands avantages du mouvement olympique.

[Français]

Dans trois brèves années, les Jeux olympiques d'été de 1976 se tiendront dans notre pays. Tous les honorables députés conviennent sûrement que cette occasion devrait nous inspirer à redoubler d'efforts en vue de former et d'entraîner des athlètes qui seront en mesure de participer à ces Jeux avec honneur et fierté. Les difficultés et les frais qu'occasionnent les voyages ont parfois limité notre participation aux Jeux olympiques par le passé, mais tous les Canadiens, j'en suis convaincu, partageront l'espoir que chacun des jeunes Canadiens, garçons ou filles, qui rêve de représenter notre pays dans la grande arène du sport international, aura la chance de recevoir un entraînement et de se tailler une place dans l'équipe olympique canadienne de 1976.

Monsieur l'Orateur, c'est peut-être la première fois dans l'histoire des Jeux olympiques que l'idée de leur autofinancement est mise sérieusement à l'épreuve. Le COJO s'est donné pour objectif de tenir des Jeux plus simples, moins dispendieux et plus en harmonie avec les idéaux olympiques de participation et de compétition à l'échelle internationale.

COJO a pris d'une façon consciente la décision de mettre fin aux augmentations astronomiques des dépenses des Jeux olympiques qui n'ont cessé de se produire depuis la Seconde Guerre mondiale.

Les organisateurs des Jeux olympiques de 1976 ont adopté pour attitude que l'apport le plus considérable que peut faire le Canada au sport international sera d'établir de façon probante que les Jeux olympiques peuvent être présentés sans extravagance et sans diminution dans l'honneur ou la dignité, et que l'ensemble coûts-recettes peut être tel que les Jeux s'autofinanceront réellement.

De même, les honorables députés savent que le gouvernement fédéral a fait connaître son attitude selon laquelle un déficit n'entrerait pas dans le cadre des responsabilités du gouvernement fédéral.

Jeux olympiques—Bill

[Traduction]

Le gouvernement du Québec, la ville de Montréal et le COJO ont admis notre point de vue à cet égard et ont assuré par écrit que le gouvernement fédéral n'aura pas à verser des sommes spéciales pour la tenue des Jeux olympiques pourvu que nous adoptions les mesures qui s'imposent pour mettre la mise en marche des systèmes d'autofinancement définis dans le projet de loi.

Le projet de loi soumis à la Chambre vise à aider le COJO à assurer l'autofinancement des Jeux olympiques d'été de 1976 et pour cette raison, monsieur l'Orateur, j'espère que les députés des deux côtés assureront au projet de loi le même appui et encouragement qu'ils donneront à ceux qui se sont engagés à la réalisation d'un événement olympique dont tous les Canadiens seront fiers.

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord remercier le président du Conseil du Trésor (M. Drury) pour nous avoir plus ou moins esquissé le bill en question que nous avons tous déjà lu sûrement. Mais il est toujours bon de se faire rafraîchir la mémoire surtout quand il s'agit d'un bill aussi insipide que celui-ci. Je suis aussi heureux de noter que le ministre reprend le précédent créé dans le passé par le premier ministre (M. Trudeau) et d'autres ministres, c'est-à-dire celui de l'incertitude et de la confusion, en évitant de définir une politique gouvernementale ferme.

Pour la première fois dans notre histoire, monsieur l'Orateur, le Canada sera l'hôte des Jeux olympiques en 1976 et notre parti veut s'assurer que ces Jeux seront couronnés de succès. Au lieu de souligner la brillante réussite de l'une de nos grandes villes qui a obtenu les Jeux olympiques et au lieu de considérer le fait que le Canada a obtenu les Jeux malgré la concurrence de pays comme les États-Unis et la Russie soviétique, nous nous trouvons malheureusement embarqués dans un jeu de passe-passe politique. On entend trop souvent dire que si les Jeux olympiques avaient été confiés à une autre ville canadienne, le financement du gouvernement fédéral aurait été assuré. Depuis le début, le premier ministre n'a jamais dit clairement aux députés ou aux Canadiens, s'il était pour ou contre les Jeux olympiques ou tout ce qu'ils représentent.

Il est dommage que le gouvernement se soit montré aussi réservé au sujet des Jeux olympiques, depuis 1968, date à laquelle le premier ministre avait indiqué dans une lettre que le Canada serait heureux d'accueillir les Jeux olympiques de 1976. Depuis lors, la question est entourée de mystère, non seulement pour les députés mais également pour la population. Par exemple, le 9 janvier, le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose) demandait au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) si le gouvernement avait pris une décision au sujet de la contribution financière du gouvernement fédéral aux Jeux olympiques de Montréal en 1976. Dans sa réponse, le ministre avait dit au député que les Jeux olympiques de Montréal ne relevaient pas de sa responsabilité administrative. Le député posa alors la question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford), qui répondit: «La position du gouvernement fédéral est la même que celle que le premier ministre a annoncée à la Chambre il y a quelque temps.»

Le 25 janvier, j'ai demandé au ministre d'État chargé des Affaires urbaines s'il était prêt à approuver un projet de pièces de monnaie, de loteries et de timbres spéciaux pour le financement des Jeux. Le ministre me répondit que le ministère étudiait encore ces propositions et ces